

Car-Pass



2025

RAPPORT ANNUEL



TABLE DES MATIÈRES

3	Mot du président
4	Chiffres clés de 2025
6	Cas de fraude en 2025
7	L'état de santé (SOH) de la batterie est désormais mentionné sur le Car-Pass
8	L'Union européenne va-t-elle enfin mettre en œuvre le système Car-Pass belge ?
9	Car-Pass informe sur les rappels en cours
10	Enquête Car-Pass auprès des consommateurs sur le marché de l'occasion
12	Faits et chiffres
18	Chiffres relatifs à la mobilité
19	Qui est qui?



L'asbl Car-Pass est l'association qui, en application de la loi du 11 juin 2004 relative à l'information à fournir lors de la vente de véhicules d'occasion, est investie de la mission d'enregistrer le kilométrage des véhicules et les autres informations prescrits par la loi. L'asbl est agréée à cet effet par l'arrêté royal du 4 mai 2006.

Ce rapport met à exécution l'article 2 §2 de l'arrêté royal du 21 février 2005 concernant l'agrément et le contrôle de l'association chargée de l'enregistrement du kilométrage des véhicules.

MOT DU PRÉSIDENT

Cher lecteur, chère lectrice

L'année 2025 s'inscrit pour Car-Pass dans une dynamique de consolidation, d'adaptation et d'ambition. Elle confirme la pertinence de notre mission au service de la transparence du marché des véhicules d'occasion, tout en nous invitant à anticiper les évolutions majeures qui traversent le secteur automobile, tant en Belgique qu'au niveau européen.

Je tiens avant tout à remercier chaleureusement l'ensemble des professionnels de l'automobile pour la qualité et la régularité des données qu'ils nous transmettent. Leur engagement est indispensable au bon fonctionnement du système Car-Pass et constitue le socle de la confiance accordée par les consommateurs. Grâce à cette collaboration, Car-Pass continue de remplir pleinement son rôle de référence en matière de lutte contre la fraude au compteur kilométrique.

Le modèle Car-Pass reste une source d'inspiration dans de nombreux pays et la volonté de progresser vers une approche plus harmonisée à l'échelle européenne se confirme. L'échange transfrontalier des données kilométriques demeure un enjeu clé pour sécuriser davantage le marché des véhicules d'occasion. Car-Pass continuera à s'impliquer activement dans ces discussions, en collaboration avec ses partenaires internationaux.

L'évolution du parc automobile nous conduit également à relever de nouveaux défis. Le développement du marché des véhicules électriques d'occasion rend indispensable une information claire et fiable sur l'état de santé de la batterie. L'insertion de cet indicateur sur le document Car-Pass représente une étape essentielle pour renforcer la confiance des acheteurs et favoriser une mobilité plus durable. En 2026, ce dossier constitue une priorité stratégique pour notre association, en concertation avec les autorités compétentes et les acteurs du secteur. Nous remercions, à cet égard, les Ministres Beenders et Crucke pour leur implication et leur bonne collaboration.



Parallèlement, certaines évolutions réglementaires suscitent des préoccupations légitimes. La réforme du contrôle technique en Flandre pourrait avoir des conséquences importantes sur le fonctionnement de Car-Pass. Nous suivons ce dossier avec la plus grande attention et veillerons à ce que les intérêts de la transparence, des consommateurs et du secteur automobile soient pleinement pris en compte.

Ces enjeux multiples ne sauraient être relevés sans une infrastructure informatique performante et sans l'engagement quotidien de nos collaborateurs. Je souhaite les remercier sincèrement pour leur professionnalisme, leur expertise et leur motivation, qui permettent à Car-Pass de continuer à évoluer et à innover.

Je vous invite à découvrir plus en détail, au fil de ce rapport annuel 2025, les actions, projets et perspectives de notre association. Puissiez-vous y trouver une vision claire du rôle que Car-Pass entend continuer à jouer au service d'un marché automobile plus transparent et plus fiable.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Didier Perwez
Président

CHIFFRES CLÉS DE 2025

DOCUMENTS CAR-PASS



Nombre de documents délivrés

855 169



Nombre de cas frauduleux (très) probables

1 466



Nombre de documents délivrés à l'importation d'un VO

108 183



Valeur moyenne de la fraude (km)

79 379



Nombre de documents mentionnant une action de rappel ouverte

13,2 %

KILOMÉTRAGES



Nombre de kilométrages dans la base de données le 31.12.2025

345 542 161



Nombre de kilométrages liés au parc de véhicules actifs (*)

150 084 371



Nombre de kilométrages reçus en 2025

22 982 765



Nombre d'utilisateurs qui ont communiqué au moins un kilométrage

14 597



Pourcentage de kilométrages pour lesquels une description des travaux a été communiquée

85 %

VÉHICULES



Nombre de véhicules dans la base de données le 31.12.2025

27 631 968



Parc de véhicules actifs (*)

7 565 460

1km+

Nombre de véhicules pour lesquels minimum 1 kilométrage a été renseigné en 2025

7 092 362



Kilométrage moyen à la délivrance d'un Car-Pass

107 127



Âge moyen du véhicule à la délivrance d'un Car-Pass (en années)

9,76

(*) Le parc automobile actif se compose de tous les véhicules immatriculés au 31/12/2025 et/ou des véhicules pour lesquels Car-Pass a reçu au moins 1 relevé kilométrique pendant la période s'écoulant du 30/06/2024 au 31/12/2025.

CAS DE FRAUDE EN 2025



1 466 cas de fraude au compteur kilométrique ont été identifiés en 2025.



En cas de fraude, le kilométrage est réduit en moyenne de presque 80 000 km.



Plus grande fraude en 2025 : 370 000 km de moins au compteur.

Une comparaison du kilométrage au moment de la délivrance du Car-Pass avec les précédents relevés kilométriques permet de se faire une idée précise du nombre de cas de fraude, dans la mesure où le compteur est en général abaissé juste avant la vente. Car-Pass reçoit également des relevés kilométriques étrangers provenant du RDW (pour l'importation depuis les Pays-Bas) et des fichiers de données centraux des constructeurs automobiles, ce qui nous permet de détecter la fraude relative aux véhicules importés. Le constructeur ou le RDW néerlandais a effectivement été à même de fournir un relevé kilométrique pour plus de la moitié des véhicules importés.

1 466 cas de fraude au compteur kilométrique ont ainsi été identifiés en 2025. Parmi ces cas, 923 concernaient des ventes intérieures (0,12 % du total) et 543 (0,50 %) une importation de véhicule à destination de notre pays.

Nous pouvons donc conclure que le Car-Pass joue toujours son rôle et que la fraude au compteur a pratiquement disparu dans notre pays. Mais lorsque la fraude entre en jeu, elle est généralement grave. En effet, en cas de fraude, le kilométrage est réduit en moyenne de près de 80 000 km (79 379 km pour être précis). Les acheteurs doivent donc toujours accorder une attention toute particulière au Car-Pass. Le tableau présente les 10 pires fraudes de 2025. C'est une Mercedes Classe E diesel de 2010 qui arrive en tête de ce triste classement, avec une diminution de 370 000 km.

	Marque	Modèle	Année de 1ère immat.	Dernier kilométrage	Avant-dernier kilométrage	Différence	Import
1	Mercedes	E200 CDI	2010	192 030	562 690	370 660	non
2	Toyota	Prius	2010	121 890	490 026	368 136	non
3	BMW	525d	1994	92 645	444 266	351 621	non
4	Mercedes	300TD	1990	158 792	493 520	334 728	oui
5	Volkswagen	Multivan	2011	278 831	607 510	328 679	non
6	Landrover	Defender	2006	147 522	470 596	323 074	oui
7	Volkswagen	Touran	2018	184 295	503 478	319 183	non
8	Mercedes	E200 D	2019	157 166	470 368	313 202	oui
9	Jaguar	XJ	2003	120 260	425 795	305 535	oui
10	BMW	118d	2007	175 090	480 100	305 010	non

L'ÉTAT DE SANTÉ (SOH) DE LA BATTERIE EST DÉSORMAIS MENTIONNÉ SUR LE CAR-PASS

Seuls 4,7 % de toutes les voitures d'occasion immatriculées en 2025 étaient des véhicules électriques (BEV). Il est clair que l'acheteur lambda de voitures d'occasion hésite encore à opter pour ce type de véhicules. Une étude réalisée par Deloitte pour le compte de Car-Pass a confirmé les principales raisons de cette réticence. L'une d'entre elles est l'incertitude quant à la durée de vie de la batterie. La valeur d'un véhicule électrique d'occasion dépend donc non seulement du kilométrage du véhicule, mais aussi de l'état de la batterie. Cependant, dans la pratique, la dégradation de la batterie s'avère plutôt modérée. L'acheteur et le vendeur ont donc tout intérêt à disposer d'informations transparentes sur l'état de la batterie, appelé « State of Health » (SOH). Ce thème s'inscrit par conséquent parfaitement dans les objectifs de l'asbl Car-Pass.

Sur la base du rapport de Deloitte, Car-Pass a donc plaidé en faveur d'une mention obligatoire du SOH sur le Car-Pass des véhicules électriques et des hybrides rechargeables (PHEV) dont la capacité de batterie est supérieure ou égale à 10 kWh. La modification de la loi doit en outre obliger les constructeurs et leurs importateurs à communiquer quatre fois par an la valeur SOH de leurs véhicules connectés à l'asbl Car-Pass. Une modification de la loi Car-Pass nécessite un certain temps. C'est pourquoi Car-Pass a proposé aux ministres compétents Beenders et Crucke de lancer un projet pilote dans le cadre duquel les vendeurs pourraient communiquer volontairement le SOH de la batterie à Car-Pass.

Fin octobre 2025, les ministres Beenders et Crucke ont donné leur feu vert à cette initiative. Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs, de la Lutte contre la fraude sociale, des Personnes handicapées et de l'Égalité des chances, confirme : « *L'incertitude quant à l'état de la batterie constitue aujourd'hui un obstacle important pour les consommateurs qui souhaitent acquérir un véhicule électrique d'occasion. En incluant l'état de santé dans le document Car-Pass, nous fournissons aux consommateurs des informations essentielles pour faire un choix judicieux. Nous renforçons ainsi la confiance dans le marché de l'occasion des véhicules électriques.* »

À partir du 1er janvier 2026, les vendeurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables (PHEV) d'occasion peuvent télécharger la valeur SOH, ainsi que le rapport d'essai correspondant, dans la base de données Car-Pass. La valeur SOH apparaîtra alors sur le document Car-Pass. La version numérique, accessible en scannant le code QR, renverra vers le rapport d'essai contenant tous les détails supplémentaires. Pour cette raison, les rapports de test ne doivent pas dater de plus de 6 mois.



L'UNION EUROPÉENNE VA-T-ELLE ENFIN METTRE EN ŒUVRE LE SYSTÈME CAR-PASS BELGE ?

Fin avril 2025, la Commission européenne a présenté la proposition attendue depuis longtemps visant à modifier la directive relative au contrôle technique des véhicules (2014/45/UE). Afin de lutter contre la fraude au compteur kilométrique, la Commission souhaite obliger tous les États membres à enregistrer le kilométrage lors de chaque contrôle technique et chaque fois qu'un professionnel du secteur automobile effectue des travaux d'entretien ou de réparation sur un véhicule. Ces données devront être enregistrées dans une base de données nationale ou un registre national. En outre, les États membres doivent obliger les constructeurs à communiquer au registre central le kilométrage de leurs véhicules connectés tous les trois mois. Les consommateurs doivent avoir accès à ces informations afin de leur permettre de détecter les fraudes au kilométrage avant d'acheter un véhicule. Les États membres doivent également échanger entre eux l'historique du kilométrage.

La Commission s'est donc clairement inspirée du système belge Car-Pass. La proposition est actuellement examinée par le Parlement européen et le Conseil. Le Parlement européen a déjà adopté en 2018 une résolution préconisant de telles mesures antifraude. La proposition de la Commission peut donc y bénéficier d'un large soutien. La situation est différente dans les États membres. Pour de nombreux pays, il s'agit encore d'un domaine inconnu. Il n'est donc pas illogique qu'ils se montrent réticents. En collaboration avec la représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE, Car-Pass a fait une présentation devant les experts des États membres afin d'expliquer le fonctionnement du Car-Pass en Belgique et de répondre à un certain nombre de questions fréquentes. Le texte final devrait être adopté dans le courant de l'année 2026.

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition écologique, chargé du Développement durable, se réjouit : « *En proposant une législation européenne fortement inspirée du modèle Car-Pass, la Commission européenne reconnaît la valeur ajoutée du système belge. Un historique kilométrique complet et transparent protège le consommateur, contribue à la sécurité routière et renforce la confiance dans le marché de l'occasion. Au niveau européen, je continuerai à plaider en faveur de l'extension du système Car-Pass.* »

CAR-PASS INFORME SUR LES RAPPELS EN COURS



13,2 % des Car-Pass
mentionnaient un rappel
en cours.

Les véhicules actuels sont très complexes et intègrent de nombreuses technologies de pointe. Des défauts de conception ou de construction peuvent encore apparaître lorsque les véhicules sont utilisés dans des conditions très diverses et mettre en péril la sécurité ou l'environnement. Il suffit de penser aux problèmes liés aux airbags qui ont fait la une des médias en 2025.

Dans ce cas, le constructeur organisera un rappel. Certaines mises à jour du logiciel ou de l'électronique peuvent être effectuées « à distance », mais dans la plupart des cas, l'importateur enverra une lettre aux propriétaires pour les inviter à faire contrôler leur véhicule par un réparateur agréé. Si le propriétaire ne réagit pas, le rappel restera « ouvert ». Ces rappels en cours apparaissent sur le Car-Pass avec la mention du code spécifique du constructeur et une brève description du problème. De cette manière, le nouveau propriétaire du véhicule est immédiatement averti. En 2025, 105 224 documents Car-Pass (13,2 %) faisaient état d'un ou plusieurs rappels en cours. Un nombre non négligeable.

Il n'est parfois pas facile pour un particulier de trouver les informations relatives aux rappels sur le site web du constructeur. Afin de pouvoir mentionner les rappels en cours sur le document Car-Pass, Car-Pass est connecté en ligne à (presque) toutes les marques. Il n'y avait donc qu'un pas à franchir pour ajouter un module sur la page d'accueil de notre site web, où l'on peut vérifier si un rappel doit encore être effectué. Il suffit de saisir le numéro de châssis de sa voiture ou de sa camionnette. Cette page a été mise en ligne à la mi-juillet 2025. Depuis lors, le statut de rappel de plus de 15 000 véhicules a été consulté. Dans un quart des cas, un rappel en cours a effectivement été trouvé.



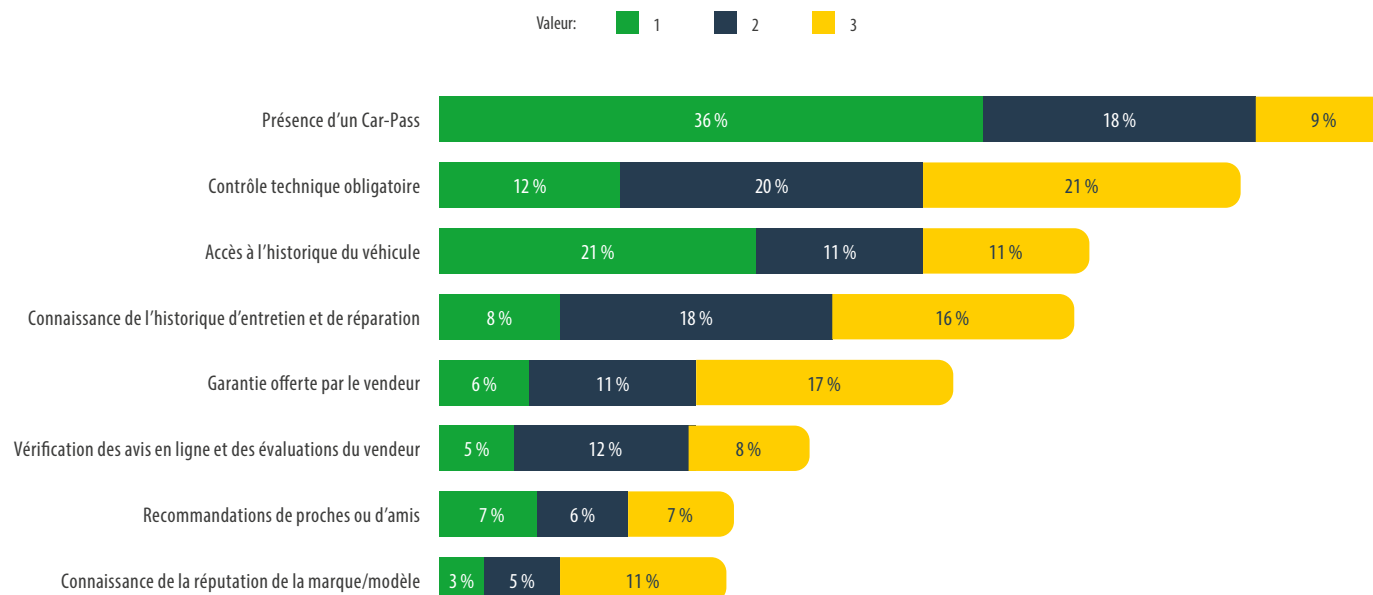
ENQUÊTE CAR-PASS AUPRÈS DES CONSOMMATEURS SUR LE MARCHÉ DE L'OCCASION

Car-Pass dépend étroitement de l'évolution du marché des véhicules d'occasion. Il est donc essentiel pour l'association de bien comprendre les tendances des acheteurs de véhicules d'occasion. Dans cette optique, Car-Pass a mandaté le bureau d'études de marché IntoTheMinds pour réaliser, fin 2025, une enquête auprès de 552 Belges ayant acquis un véhicule d'occasion au cours des 12 derniers mois ainsi que 551 personnes envisageant un achat similaire dans l'année à venir. L'étude s'appuie ainsi sur un échantillon large et représentatif. Voici les principales conclusions de l'étude :

82 % des acheteurs estiment que le Car-Pass est (très) utile

65 % des acheteurs de véhicules d'occasion déclarent avoir consulté le Car-Pass avant leur achat, tandis que 88 % des futurs acheteurs prévoient de le faire. Plus de 80 % des acheteurs récents et potentiels considèrent le Car-Pass comme un document (très) utile et un outil efficace dans la lutte contre la fraude au compteur kilométrique. Lorsque l'on demande aux futurs acheteurs quels sont les trois facteurs qui les rassurent le plus lors de l'achat d'une voiture d'occasion, le Car-Pass arrive en tête de liste.

Classez les 3 facteurs qui vous rassurent le plus lors de l'achat d'une occasion





56 % des acheteurs ont acheté une voiture d'occasion pour la première fois

27 % ont opté pour une voiture d'occasion comme tout premier véhicule. 29 % des acheteurs étaient auparavant des adeptes des voitures neuves, mais se sont désormais tournés vers l'occasion. 44 % des acheteurs ont déjà acquis un véhicule d'occasion. Le prix et la disponibilité immédiate sont les principaux facteurs qui motivent l'achat d'une occasion. La confiance accrue dans la qualité des occasions joue également un rôle important. 83 % des acheteurs sont (très) satisfaits de leur achat récent d'occasion.

Le prix d'achat moyen s'élevait à 12 160 euros

Le budget des acheteurs était relativement restreint, avec une moyenne de 12 160 euros. La moitié des acheteurs ont dépensé moins de 10 000 euros pour leur véhicule d'occasion. 19 % ont déboursé plus de 20 000 euros. Il existe toutefois des différences régionales remarquables : en Flandre, le prix d'achat moyen s'élevait à 13 470 euros, à Bruxelles à 12 133 euros et en Wallonie à 11 253 euros. Les futurs acheteurs disposent d'un budget plus élevé, avec une moyenne de 13 300 euros. 26 % se disent prêts à payer plus de 20 000 euros. Les acheteurs de voitures d'occasion privilégient nettement les citadines roulant à l'essence.

58 % des consommateurs ont acheté auprès d'un professionnel

58 % des consommateurs achètent leur véhicule d'occasion auprès d'un professionnel (concessionnaire de marque, revendeur de véhicules d'occasion ou garage indépendant). 32 % des acheteurs se sont tournés vers un particulier inconnu, tandis que 10 % ont acheté leur véhicule auprès de connaissances ou de membres de leur famille. 88 % des voitures d'occasion ont été acquises pour un usage privé, ce qui montre clairement que les entreprises restent encore réticentes à s'aventurer sur le marché de l'occasion. 31 % des acheteurs ont effectué leurs recherches exclusivement en ligne, tandis que similairement 34 % ont préféré une recherche physique uniquement. Le tiers restant recherche à la fois en ligne et chez les concessionnaires ou les garages. Autoscout24 et 2emain.be sont les plateformes les plus populaires.

Le consommateur particulier hésite à acheter un véhicule électrique d'occasion

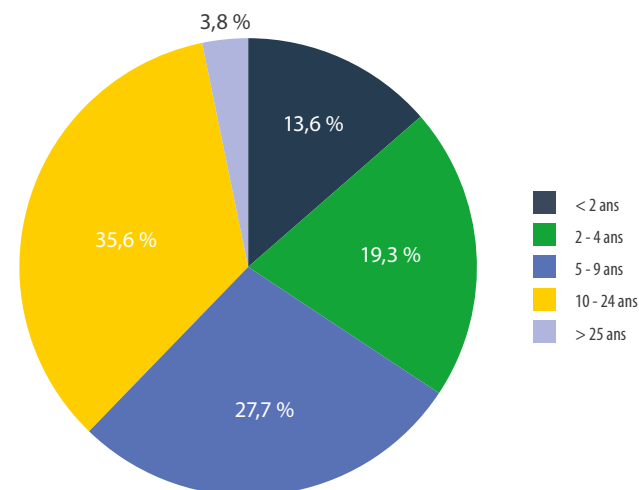
La question que tout le monde se pose aujourd'hui : le particulier est-il disposé à acheter un véhicule électrique d'occasion ? 14 % des futurs acheteurs ont affirmé qu'ils envisageraient certainement cette option, tandis que 31 % pensent probablement le faire. Les sceptiques dominent donc clairement cette tendance. 26 % ne veulent pas d'un véhicule électrique d'occasion et 28 % doutent opter pour un véhicule électrique d'occasion. 80 % sont (très) favorables à la mention du SOH sur le Car-Pass.

FAITS ET CHIFFRES¹

2025 fut à nouveau une année grand cru pour le marché de l'occasion. Par rapport à une très bonne année 2024, les immatriculations de voitures d'occasion ont progressé de 0,8 % et celles de véhicules utilitaires légers de 5,1 %.² Car-Pass a profité de cette hausse pour délivrer au total 855 141 documents Car-Pass. Le record absolu de 2024 a été battu de plus de 5 000 unités. La part des véhicules importés a légèrement augmenté jusque 12,7 %.

Les voitures et utilitaires légers d'occasion belges pour lesquels un Car-Pass a été délivré avaient en moyenne 9,8 ans, soit une augmentation de 4,5 mois par rapport à 2024. La part des très jeunes occasions (moins de 2 ans) était de 13,6 %. Les jeunes véhicules proviennent souvent de l'étranger. Parmi eux, 37,5 % ont moins de 2 ans. Parmi les véhicules belges, leur part n'est que de 10,3 %. À l'autre extrémité du continuum, on trouve 39,4 % de véhicules âgés de 10 ans ou plus.

Le nombre de Car-Pass en fonction de l'âge



Plus de 855 000 documents Car-Pass ont été délivrés en 2025.



L'année dernière, la part des importations était de 12,7 %.



Une occasion avait en moyenne 9,8 ans et 107 027 km au compteur.

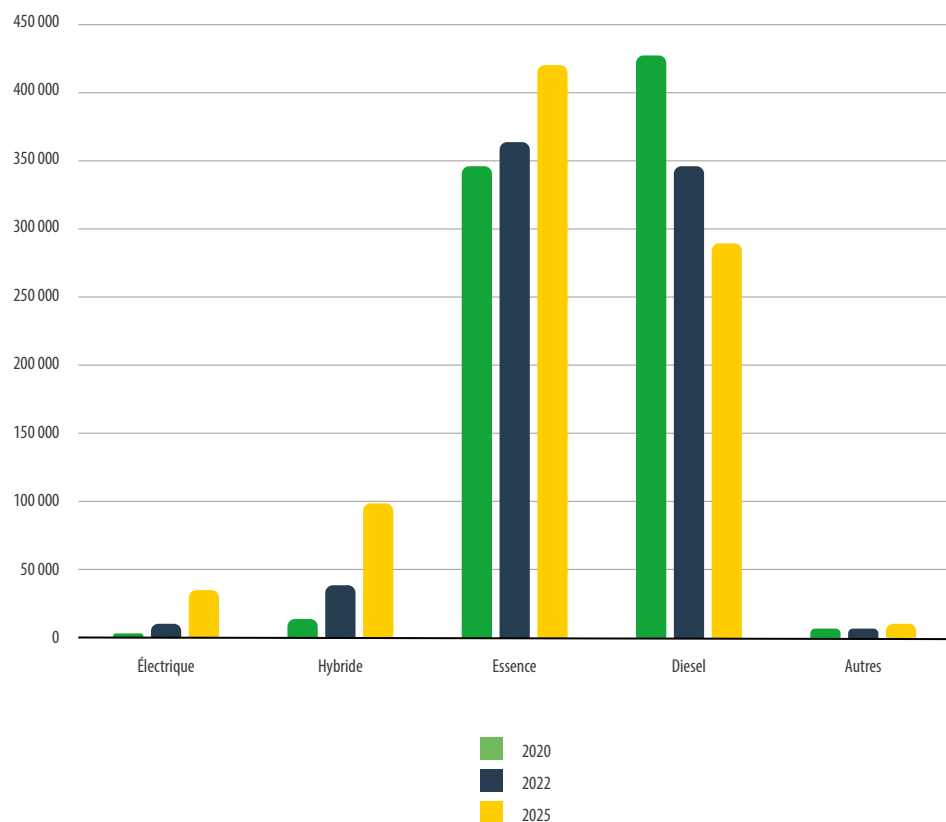
¹ Les chiffres concernent les voitures (cat. M1) et les véhicules utilitaires légers (cat. N1).

² Chiffres Febiac

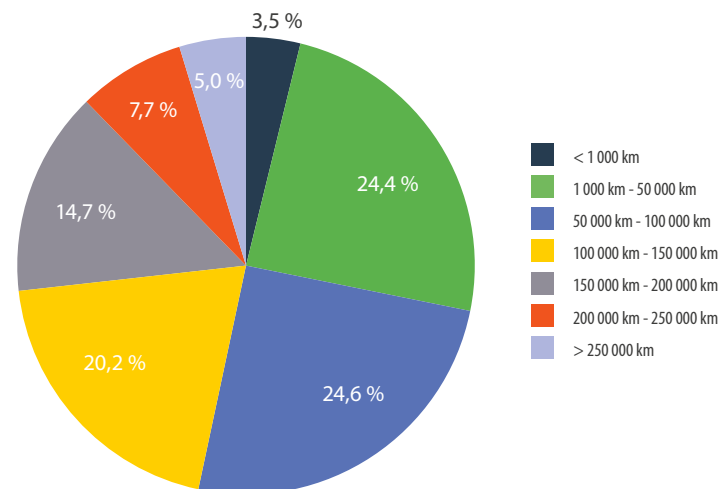
Il apparaît qu'une voiture d'occasion affiche en moyenne 107 027 km au compteur au moment de sa vente. C'est environ 1 000 km de plus qu'en 2024. Au total, 27,9 % des occasions affichent moins de 50 000 km dont 3,5% sont des véhicules presque neufs (moins de 1 000 km). En revanche, 12,7 % ont parcouru plus de 200 000 km.

En 2022, pour la première fois, le nombre de documents Car-Pass demandés pour un véhicule qui roule à l'essence a dépassé le nombre de documents relatifs à un véhicule diesel. Cette tendance s'est poursuivie en 2025. Environ la moitié de tous les documents Car-Pass concernaient un moteur à essence. Le diesel représente encore un tiers (notamment grâce aux véhicules utilitaires légers). Les véhicules électriques et surtout les hybrides gagnent lentement des parts de marché. Ensemble, ils représentent près de 16 %.

Le nombre de Car-Pass en fonction de la source d'énergie



Le nombre de Car-Pass en fonction du kilométrage



Car-Pass a reçu 22,98 millions de relevés kilométriques en 2025 (+5,1 %).



Les données provenant des véhicules connectés représentent déjà presque 22,4 % du total.



Dans 85% des cas, Car-Pass a reçu la description des travaux.



En 2025, 14 597 entreprises ont transmis des relevés kilométriques. C'est un record absolu.

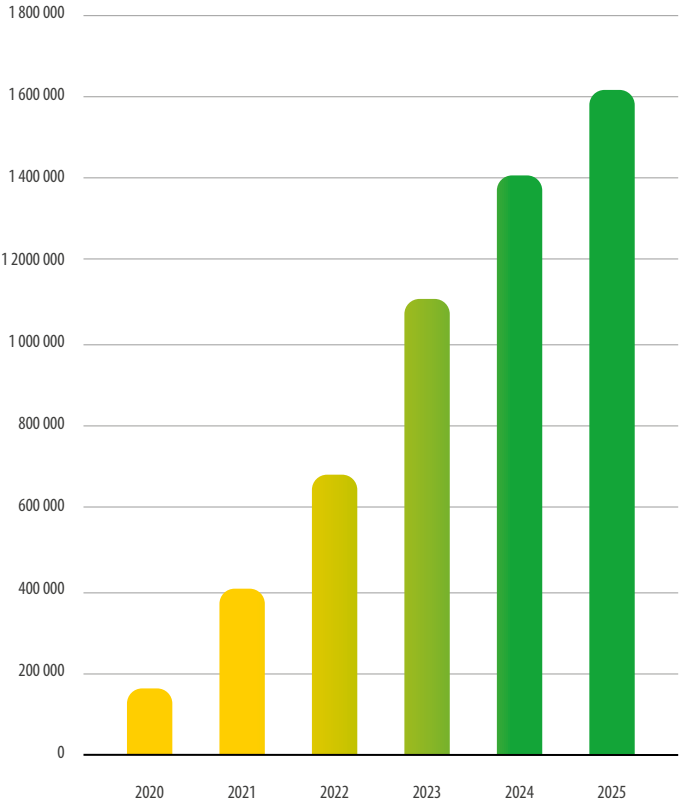
Plus de 98 000 documents Car-Pass ont été demandés pour une Volkswagen, qui reste sans conteste la marque la plus prisée sur le marché de l'occasion. Les marques haut de gamme allemandes BMW et Mercedes complètent le top 3.

Nombre de relevés kilométriques reçus

	2025		2024		2025 vs 2024
Contrôle technique	6 498 591	28,3 %	6 412 326	29,3 %	1,3 %
Professionnels via site web	856 526	3,7 %	917 702	4,2 %	-6,7 %
Professionnels via DMS	9 141 733	39,8 %	9 032 298	41,3 %	1,2 %
RDW (Pays-Bas)	336 131	1,5 %	269 208	1,2 %	24,9 %
Consultations d'historique	524 075	2,3 %	487 004	2,2 %	7,6 %
Constructeurs (importation)	466 152	2,0 %	469 887	2,2 %	-0,8 %
Véhicules connectés	5 159 538	22,4 %	4 275 211	19,6 %	20,7 %
Total	22 982 746		21 863 636		5,1 %

Car-Pass a reçu 22,98 millions de relevés kilométriques en 2025, ce qui représente une augmentation de 5,1 % par rapport à 2024. Cette augmentation est principalement due aux kilométrages des véhicules connectés, dont Car-Pass en a traité 5,16 millions en provenance de 1,61 million de véhicules différents. Depuis 2021, ce nombre a quadruplé. Au cours de l'année écoulée, Car-Pass a également reçu pour la première fois des données de différentes marques chinoises : BYD, XPENG, Leapmotor, Omoda et Jaecoo. D'autres suivront probablement en 2026.

Nombre de véhicules connectés



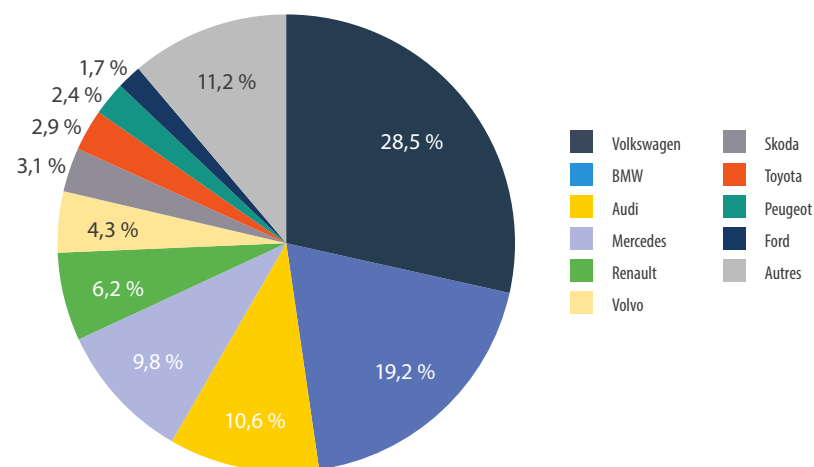


Avec 6,50 millions de données, le contrôle technique représente presque 30 % des relevés kilométriques communiqués. 9,14 millions de relevés kilométriques ont été envoyés à Car-Pass par les entreprises du secteur automobile grâce à leur propre logiciel (Dealer Management System ou DMS), et 0,86 million de relevés ont été saisis manuellement sur le site Internet de Car-Pass. Le nombre de relevés kilométriques reçus par Car-Pass de son partenaire RDW a augmenté de 24,9 % (mais le nombre de véhicules importés des Pays-Bas a aussi progressé de 20%).

Autre aspect positif : les relevés kilométriques communiqués à l'occasion d'une consultation de l'historique ont continué à augmenter de 7,6 % pour atteindre 524 075 unités. Néanmoins, nous constatons que le lien vers l'historique Car-Pass du véhicule n'apparaît toujours pas dans de nombreuses annonces en ligne de véhicules d'occasion, alors que la loi l'exige. Cela reste une préoccupation majeure pour Car-Pass, et l'Inspection économique effectuée elle aussi des contrôles réguliers à ce sujet.

Le nombre de véhicules d'occasion importés a augmenté de 2 250 unités en chiffres absolus. Malgré cela, le nombre de kilométrages reçus à l'importation a légèrement diminué. Cela s'explique principalement par des problèmes de connexion temporaires avec certains constructeurs. Les marques allemandes Volkswagen, BMW, Audi et Mercedes sont à l'origine de 68 % de toutes les données.

Relevés de compteur reçus à l'importation : part des marques

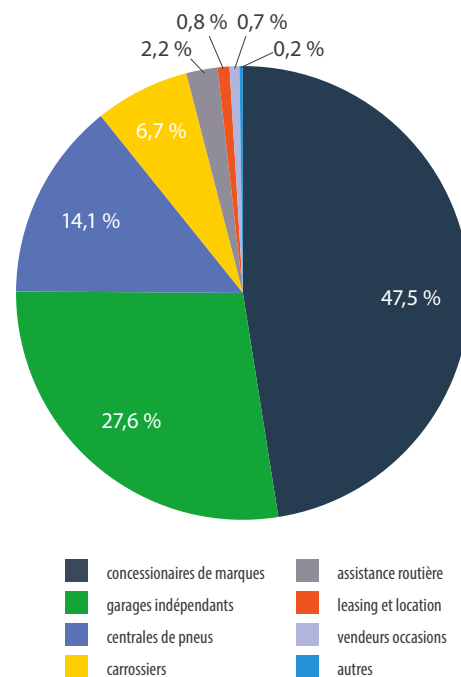


L'année dernière, 14 597 entreprises et établissements différents ont partagé au moins 1 relevé kilométrique. Nous avons ainsi battu le record de 2024 avec 456 unités supplémentaires. 39,0 % de toutes les entreprises ont utilisé leur DMS pour communiquer les données à Car-Pass, tandis que 61,0 % ont envoyé leurs données sur le site Internet de Car-Pass. Si l'on regarde le volume de données, Car-Pass reçoit 91,4 % des données en provenance des activités après-vente via le DMS. Seuls 8,6 % de ces relevés kilométriques ont été introduits via le site Internet. En ce qui concerne les consultations de l'historique, les proportions sont différentes : 69,5 % ont eu lieu sur le site Internet et 30,5 % seulement via des applications logicielles.

Il semble qu'un grand nombre d'entreprises du secteur soient relativement petites. En effet, plus de la moitié d'entre elles ont communiqué moins de 100 relevés kilométriques au cours de l'année 2025. Elles sont seulement 18,3 % à dépasser la barre des 1 000 relevés annuels. Le groupe Autosécurité, qui possède la plupart des stations d'inspection automobile en Wallonie, est le plus grand fournisseur de données avec 1,78 million de relevés kilométriques.

Si l'on examine l'origine des données des professionnels par secteur, on constate que près de la moitié de toutes les données proviennent des concessionnaires de marques. Un peu plus d'un quart sont fournies par des garages indépendants (y compris les fastfitters et les réparateurs de vitres automobiles). Viennent ensuite les centrales de pneus et les carrossiers.

Origine des données kilométriques par secteur



Au 31/12/2025, la base de données de Car-Pass contenait un total de 345,5 millions de relevés kilométriques, dont 150 millions concernaient le parc automobile actif.



L'historique d'un véhicule actif comporte en moyenne 20 relevés kilométriques.



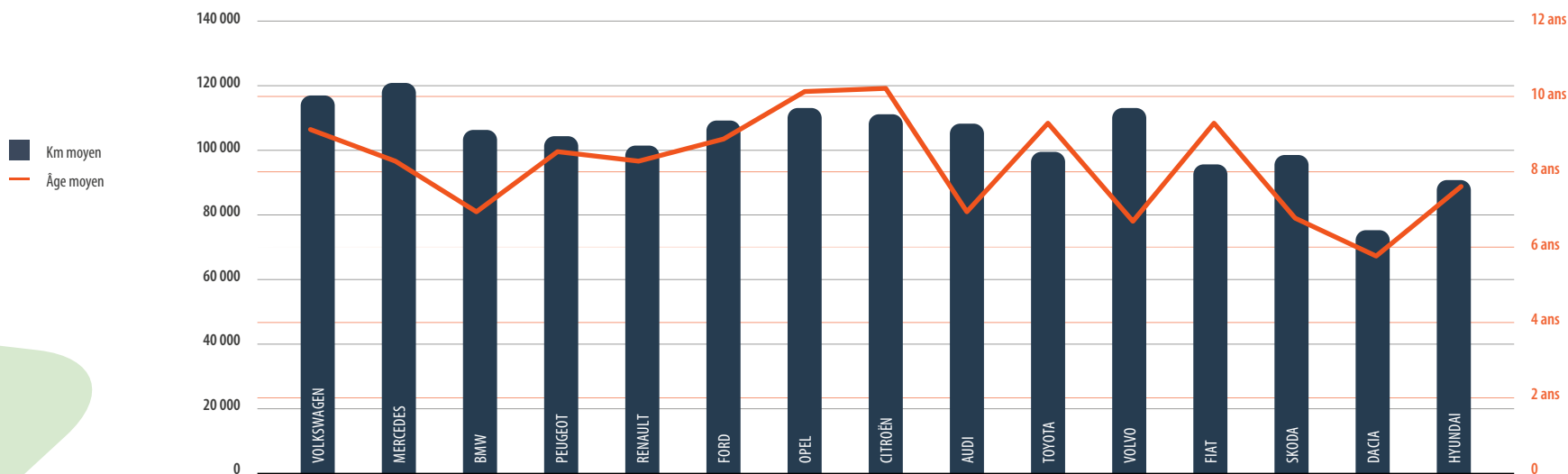
En 2025, Car-Pass a reçu des relevés kilométriques de 6 796 188 voitures et camionnettes différentes.

Depuis le 1er janvier 2024, les entreprises qui effectuent des travaux sur un véhicule sont également tenues de communiquer une description à Car-Pass. Dans 85% des cas, cette information a effectivement été transmise. Il s'agit d'une amélioration notable par rapport à l'année dernière, où une description n'avait été communiquée que dans 70 % des cas. Il reste toutefois encore du chemin à parcourir pour atteindre les 100 %. La qualité des descriptions communiquées reste également un point important à améliorer si nous voulons pouvoir utiliser ces données comme base pour des statistiques fiables. Car-Pass étudiera en 2026 la possibilité d'utiliser l'IA à cette fin.

La base de données de Car-Pass grandit au fil des ans. À la fin de 2025, la base de données contenait plus de 345 millions de relevés kilométriques pour 27,6 millions de véhicules. Parmi ces données, 150 millions concernent des véhicules du parc automobile actif³. Au moment de la réception du kilométrage le plus récent, ces véhicules avaient en moyenne 8,5 ans et leur historique kilométrique comptait en moyenne 20 relevés de compteur.

Volkswagen est la marque possédant la plus grande flotte et pour laquelle Car-Pass a enregistré le plus de relevés kilométriques dans sa base de données, à savoir 15,8 millions. Mercedes, BMW, Peugeot et Renault se trouvent également au-dessus de la barre des 10 millions de relevés kilométriques.

Kilométrage et âge moyen par marque



Le graphique montre la moyenne du dernier kilométrage reçu et l'âge moyen du véhicule à la réception de cette donnée. Pour le top 15, le kilométrage moyen varie entre 75 000 et 120 000 km. Mercedes est en tête du classement, avec une moyenne de 121 405 km au compteur devant Volkswagen et Volvo.

³ Le parc automobile actif se compose de tous les véhicules immatriculés au 31/12/2025 et/ou des véhicules pour lesquels Car-Pass a reçu au moins 1 relevé kilométrique pendant la période s'écoulant du 30/06/2024 au 31/12/2025.

CHIFFRES RELATIFS À LA MOBILITÉ

Car-Pass gère le registre central des relevés kilométriques du parc automobile belge et dispose dès lors d'une bonne vue d'ensemble sur la mobilité automobile. Nous prenons en compte tous les véhicules, pour lesquels nous avons reçu au moins 1 relevé kilométrique au cours de l'année écoulée et nous le comparons à un relevé de compteur précédent remontant à 6 à 18 mois. Ainsi, pour chacune de ces voitures, nous pouvons calculer le nombre de kilomètres parcourus en un an.

Il en résulte qu'une voiture belge a parcouru en moyenne 14 172 km. L'utilitaire léger moyen a parcouru 16 420 km. Les différences par rapport à 2024 sont minimes. Si l'on fait la répartition par carburant, les conducteurs de voitures hybrides diesel sont ceux qui roulent le plus, avec une moyenne de 24 441 km par an, suivi par les véhicules électriques avec 19 659 km par an. Le facteur déterminant est l'âge de la voiture plutôt que le carburant. Cela explique d'emblée pourquoi le diesel n'arrive qu'en 4^e position. En effet, peu de nouvelles voitures diesel ont été immatriculées ces dernières années.

Nos chiffres montrent clairement que plus le véhicule est ancien, moins il est utilisé. Les voitures et les véhicules utilitaires légers parcourent en moyenne 20 225 km au cours de leur première année de vie. Lorsqu'ils ont 10 ans, ils ne roulent en moyenne 12 074 km et après 20 ans plus que 7 903 km. Les véhicules anciens de 30 ans ne font moins que 4 000 km en moyenne.

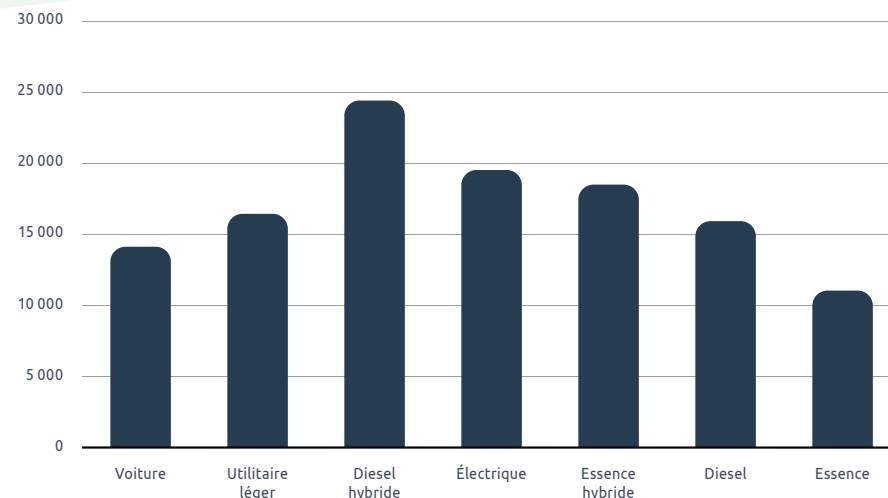


En 2025 nous avons roulé en moyenne 14 172 km avec notre voiture.

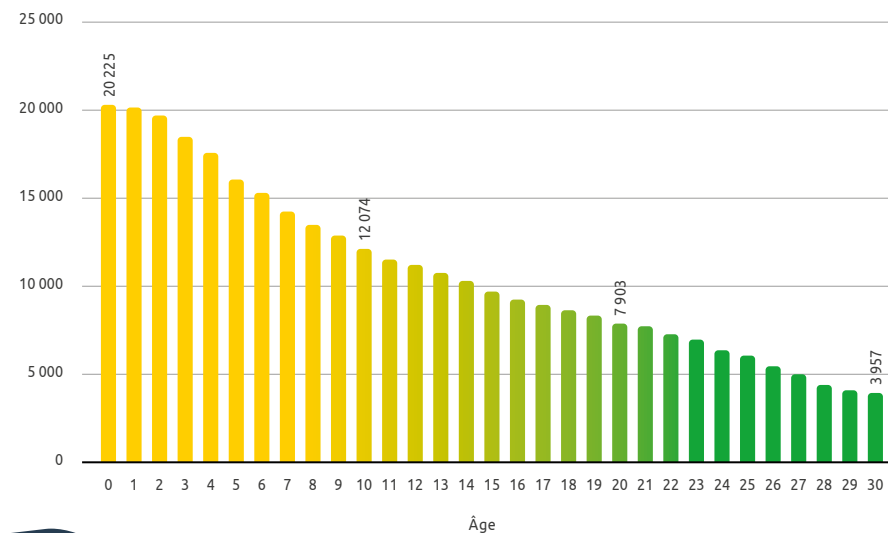


Une voiture de 14 ans ne parcourt plus que la moitié des kilomètres qu'effectue une voiture neuve.

Moyenne des kilométrages parcourus par an



Km parcourus en fonction de l'âge du véhicule



QUI EST QUI?

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Membres fondateurs

FEBIAC asbl

Boulevard de la Woluwe 46, boîte 6, 1200 Bruxelles

TRAXIO asbl

Avenue Jules Bordet 164, 1140 Bruxelles

AIBV sa

Boulevard Sylvain Dupuis 235, 1070 Bruxelles

Auto Contrôle Technique sa

Rue Colonel Bourg 118, 1140 Bruxelles

Autosécurité sa

Zoning Industriel de Petit Rechain,
Avenue du Parc, 4800 Verviers

Autoveiligheid sa

Brusselsesteenweg 460, 2800 Mechelen

Bureau voor Technische Controle sa

Santvoortbeeklaan 34-36, 2100 Deurne

CTA sa

Ambachtenlaan 10, 3001 Leuven

Keuringsbureau Motorvoertuigen sa

Zandvoordestraat 442A, 8400 Oostende

La Sécurité Automobile sa

Rue Lieutenant Lotin 21, 1190 Bruxelles

Studiebureel voor Automobieltransport sa

Poortakkerstraat 129, 9051 Sint-Denijs-Westrem

Membres associés

Touring sa

Boulevard du Roi Albert II 4, boîte 12, 1000 Bruxelles

VAB sa

Pastoor Coplaan 100, 2070 Zwijndrecht

Observateurs

SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Boulevard du Roi Albert II 16, 1000 Bruxelles

SPF Mobilité et Transports

City Atrium, Rue du Progrès 56, 1210 Bruxelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Didier Perwez

CEO Racing & Business Consulting SRL
Président d'honneur TRAXIO asbl

Vice-présidents

Katia De Geyter

Administrateur délégué SBAT sa

Frank Van Gool

Administrateur délégué FEBIAC asbl

Administrateur délégué

ir. Michel Peelman

Administrateurs

Steven Claus

General Manager Vos Car Electronics

Olivier Goies

Président du Comité de Direction Autosécurité sa

Claude Willaert

Chief Aftersales & Operation Officer D'Ieteren Automotive

Administrateurs des membres associés

Marnix Somers

Directeur général VAB assistance

Patrick Van den Broeck

COO Touring sa

Observateurs

Santino Rabau

Conseiller SPF Mobilité et Transports - DIV

Thibault Willaert

Expert Attaché SPF Economie, PME, Classes moyennes
et Energie



+32 (0)2 773 50 56 - info@car-pass.be - car-pass.be

Car-Pass asbl est une initiative de FEBIAC, TRAXIO et des entreprises agréées pour le contrôle automobile en collaboration avec le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie et le SPF Mobilité et Transports avec le soutien de Touring et de VAB.